

CTM (5 et 6 avril 2022) : SGCD, Influenza, futures instances de dialogue social, télétravail,...

Ce comité technique ministériel (CTM) des 5 et 6 avril 2022, qui s'est tenu en mode hybride, était présidé par Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint du ministère de l'Agriculture. La CFDT était représentée par Jacques Moinard, Gisèle Bauland, Laure Galice, Béatrice Laugraud et Jean-François Le Clanche.

Intervention liminaire de la CFDT et réponses de l'administration

« Monsieur le secrétaire général adjoint,

Face aux crises multiples, la résilience des équipes est un fait. Elles n'abdiquent pas en dépit des tensions, même si elles sont fatiguées. La pandémie laisse pourtant son empreinte dans les esprits et le conflit en Ukraine n'est pas là pour rassurer les agents dans leur vie professionnelle et personnelle. Il faut que l'administration prenne la pleine mesure des effets psychosociaux de cette nouvelle forme d'asthénie, oscillant entre lassitude et découragement.

*Pour la CFDT, ce qui manque le plus cruellement pour les agents, c'est la reconnaissance du travail et du sens pour les missions de service public. **Il faut « défatiguer » notre ministère**, redonner des orientations précises à chacune des directions générales, du sens, un cap, un avenir, des projets. Il faut donner les moyens humains, financiers et matériels pour fonctionner sans tension, notamment au SRH où cette tension est particulièrement perceptible, les agents sont las*

et fatigués de ne répondre qu'à des urgences. Le risque est réel que cette fatigue ne se transforme en épuisement. Ainsi, les soignants durant la première vague ont été infatigables parce que leur travail avait un sens. Ils sauvaient des vies ! Le retour au monde d'avant, parfois en pire, décourage et crée un sentiment de « raz-le-bol ». Les métiers, qui avaient un sens, il y a quelques années, n'ont plus aucune attractivité, notamment ceux de l'enseignement et ceux des soins à la personne. »

Philippe Mérillon se dit conscient que de nombreux agents connaissent des situations de travail difficiles liées notamment aux crises multiples et surtout à leur récurrence. Il partage les observations de la CFDT sur la problématique de l'attractivité des métiers et du besoin de sens de nos projets, avec une attention particulière portée sur la situation des contractuels dans tous les secteurs. Il y a effectivement des crises, la grippe aviaire, le gel, les conséquences de la guerre en Ukraine. Nous sommes un ministère qui est régulièrement confronté à des crises. Et c'est l'honneur des agents de notre ministère de savoir les gérer.

«Les bouleversements climatiques, l'urgence de développer l'agroécologie et d'accompagner les nécessaires transitions devraient mobiliser toutes les énergies de notre ministère. Il faut traiter les urgences sanitaire, alimentaire, sociale, économique, environnementale et celles des migrations de populations passées et à venir. L'incohérence de processus décisionnel empêche trop souvent les acteurs de terrain d'intervenir et d'influer dans des arbitrages qui déterminent leurs actions. N'être que dans l'exécution de protocoles, pensés ailleurs, dénature le sens de l'action et provoque l'épuisement de la faculté à affronter les crises. Redonner du sens à l'action collective est l'enjeu que nos managers doivent garder présent à l'esprit à tout instant. Il y a urgence, les risques d'épuisement psychique menacent le

fonctionnement des collectifs. Les individus sont fatigués, mais la société elle-même ne l'est-elle pas aussi ? D'où l'importance de redonner toute leur place aux sciences sociales dans l'action publique, alors que la gestion des différentes crises révèle à quel point, ces sciences sociales ont été négligées.

Concernant l'épuisement psychologique, physique et la perte de sens, la CFDT intervient régulièrement sur les dysfonctionnements des SGCD, qui ne semblent pas s'améliorer, plus d'un an après leur mise en place. Nous avions largement évoqué, lors du Comité technique des services déconcentrés du 4 janvier dernier, les difficultés rencontrées par les agents des DDI, désormais totalement à la main du ministère de l'Intérieur.

A quelques semaines de l'audition de la CFDT fonction publique par le Sénat, sur ce dossier sensible, nous souhaitons à nouveau vous alerter sur les remontées des structures face aux manques de réactivité des SGCD, voire à l'absence totale de réponse aux demandes des structures en matière RH mais également logistique. Les conséquences annoncées par les organisations syndicales en amont de la mise en place des SGCD semblent malheureusement se concrétiser au-delà de nos prévisions !

Le projet stratégique de l'administration territoriale de l'État (PSATE) mettra du temps à donner ses premiers résultats, s'il en donne ? En attendant, les agents surchargés de travail et confrontés également aux crises sanitaires n'arrivent plus à pallier les trop nombreux dysfonctionnements... même les agents motivés pour rejoindre les SGCD se découragent ; voire craquent et tombent malades, parfois en burn-out, en raison notamment : de services sous-dimensionnés dès le démarrage ; du manque d'accompagnement pour les agents ayant pris de nouvelles missions ; de la complexité de gestion RH ; d'une fragilisation des services accentuées par des demandes de mutation d'agents submergés par

des charges de travail intenables, y compris pour les agents de l'encadrement. Après plus d'un an d'existence, l'organisation des SGCD est encore loin d'être assise, le travail se fait toujours en mode dégradé. Ces situations ne laissent présager aucune amélioration à court et moyen terme, avec le risque d'éloigner encore un peu plus les SGCD des préoccupations et des besoins des DDI, dont les demandes passent généralement après celles de la préfecture... Le préfet est servi en priorité ! Comme pour les SIDASIC, les SGCD, nouveau service interministériel sont absorbés par le MI, de façon d'autant plus marquée que leur implantation géographique se trouve le plus souvent au sein des services de la préfecture. Ces situations sont observées, malgré la bonne volonté souvent réel des agents des SGCD, qu'ils viennent des ministères « absorbés » ou du MI lui-même ! »

Concernant le fonctionnement des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD), Philippe Mérillon souligne que c'est un point d'attention fort pour le MAA. Il précise que le chef du SRH participait le matin-même à un séminaire des SGCD réunissant l'ensemble des responsables RH ministériels. Il y a une volonté partagée avec le MI d'accompagner les SGCD pour faciliter la gestion RH, avec différentes pistes de convergence pour les process et la dématérialisation. Les SG des DRAAF et les IGAPS sont mobilisés sur ces sujets.

Le secrétariat général a conscience que c'est difficile. Pour Philippe Mérillon, il y a eu des progrès, peut-être trop lents, mais le MAA partage entièrement l'importance de cet enjeu des fonctions support qui doivent permettre aux agents d'exercer sereinement leur métier.

« La CFDT constate qu'actuellement de nombreuses directions départementales n'ont d'autre solution que de s'organiser avec leur DRAAF pour pallier les insuffisances des SGCD...**Ces insuffisances sont encore plus criantes en situation de crise comme celle de l'Influenza aviaire** qui explose depuis

plusieurs semaines en Pays de la Loire ! Si ce rebond relève de conditions exceptionnelles difficilement prévisibles, il révèle encore une fois notre impréparation à faire face en temps de crise. C'est d'abord une crise qui impacte l'ensemble de la filière avicole, avec de très graves conséquences économiques. Cette crise ouvre aussi des questions sur la souveraineté alimentaire avec l'enjeu d'un repeuplement des cheptels de volaille qui va nécessiter plusieurs années et des entreprises agro-alimentaires qui n'ont d'autre choix que de fermer pendant plusieurs mois... Tout cela associé à la guerre en Ukraine, risque d'entraîner une crise alimentaire sans précédent, dixit le Président de la République ! Pour les directions départementales, c'est un énorme travail pour assurer les opérations de dépeuplement, mais également de gestion administrative.

Face aux besoins d'effectifs, la DGAL a fait appel au volontariat dès le mois d'octobre, pour apporter un appui aux départements touchés ; volontariat renouvelé début mars ainsi que l'allocation de moyens complémentaire d'ajustement... Mais cette mobilisation montre ses limites avec chaque année des agents sous forte tension, de plus en plus difficilement supportable. »

Concernant la crise aviaire, Philippe Mérillon souligne les nombreux enjeux à relever en matière de gestion, d'organisation et de RH, partagés par le secrétariat général et la DGAL. Cette situation particulière a amené la DGAL et le SG à prendre la mesure de ces difficultés et la nécessaire prise de recul pour évaluer notre façon de prévenir et de gérer les crises dans toutes leurs dimensions. Une mission va donc être confiée au CGAAER, afin de tirer les enseignements des différents épisodes de crise. Les process seront évalués et des recommandations sont attendues pour trouver des solutions qui permettent de gérer ces situations de façon plus simple et plus sereine.

«Depuis des mois, la CFDT alerte le MAA sur le fait que les agents et les structures qui gèrent cette crise sont en grande difficulté, tant en termes d'effectif « technique » qu'en termes d'effectif administratif pour gérer les arrêtés et les dossiers d'indemnisation mais aussi pour obtenir les équipements nécessaires sur le terrain (écouvillons pour les prélèvements, blouses de protection, matériel de désinfection,...). **Force est de constater que les SGCD ne remplissent pas leur mission.** Face à cette crise inédite, la CFDT réitère sa demande faite lors du CHSCTM de fin mars d'activer le Plan de continuité d'activité pour la DGAL, les DDPP, DDETSPP et les DRAAF des régions concernées. Il faut arrêter de compter sur des volontaires, difficiles à mobiliser dans des conditions si difficiles, nécessitant technicité et disponibilité familiale. Le manque de moyens pérennes dans les services, la gestion RH et logistique défaillante des SGCD sont une évidence, encore plus criante dans cette situation de crises.»

Crise de l'Influenza aviaire en cours

Virginie Alavoine, cheffe du service des actions sanitaires (DGAL), apporte des éclaircissements. Elle souligne que cette épidémie d'Influenza aviaire est sans commune mesure avec les années précédentes. La DGAL est consciente des difficultés rencontrées sur le terrain et de la charge qui pèse sur les agents. Elle confirme que des achats inadaptés de matériel de protection ont été réalisés par certains SGCD, par manque de prise en compte des besoins spécifiques des DDI pour gérer les crises sanitaires. La DGAL va envoyer un courrier aux départements concernés. Pour faire face à cette crise, des moyens d'ajustement, à hauteur de 13 ETP actuellement, et jusqu'à 32 ETP, sont prévus. Il y a également la mobilisation d'agents volontaires venant de différents services départementaux de l'ensemble du territoire. Ils ont été mobilisés à deux reprises durant la crise, d'abord dans le Sud-Ouest, puis en Pays de la Loire. Une centaine d'agents

sont intervenus de 1 à 2 semaines chacun. Si le plan de continuité d'activité n'a pas été activé de façon généralisée dans l'ensemble des DDPP, les DDI de Loire-Atlantique, de Vendée et du Maine-et-Loire ont pu adapter leur activité.

Par ailleurs, les structures, dont certains agents sont partis pour du renfort, ont également revu leurs activités en conséquence. Plus largement, toutes les structures, dont la charge de travail est impactée directement ou indirectement par la gestion des foyers, font remonter ces difficultés à leur DRAAF, en prévision de l'exercice de reprogrammation du plan d'activité piloté par les SRAL. Il en sera tenu compte lors du dialogue de gestion.

Virginie Alavoine souligne également les échanges d'expériences et d'outils entre les DRAAF Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, notamment concernant les outils développés dans le Sud-Ouest pour l'indemnisation, les demandes de laissez-passer et de dérogation. Selon Virginie Alavoine, le coût de cette crise hors norme sera considérable et doit inciter les filières avicoles à avoir une vraie réflexion sur les conditions de production. Le vaccin ne sera pas disponible avant l'automne 2023.

Traitemen~~t~~ des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et sexuels au MAA : avis sur le projet d'arrêté

Le projet d'arrêté est présenté par Servane Gilliers Van Reysel, adjointe à la sous-direction du développement professionnel et des relations sociales (SDDPRS). Elle précise que les remarques des organisations syndicales ont été intégrées au texte soumis pour avis lors de ce CTM.

Le secrétaire général adjoint, Philippe Merillon, souligne

l'importance de la communication sur ce dispositif Allo'discrim afin qu'il soit connu par le plus grand nombre.

La CFDT est satisfaite que ce projet ait intégré toutes les remarques précédemment remontées, notamment par la CFDT ([cf notre article sur le CTM des 8 et 9 février 2022](#)). Elle se pose néanmoins la question du périmètre d'application du dispositif et de sa mobilisation par les opérateurs du MAA. Comment leur faire bénéficier de ce travail ? A quel moment permettre aux opérateurs de s'en emparer ?

Philippe Mérillon explique que tous les agents du MAA en poste en administration centrale, dans l'enseignement agricole, dans les services déconcentrés et ceux relevant du MAA dans les DDI auront la faculté de saisir ce dispositif. Servane Gilliers Van Reysel indique que le MAA a accompagné les opérateurs dans la mise en œuvre de leur propre cellule d'écoute. Après la période expérimentale, il est désormais nécessaire, pour les opérateurs, de sécuriser juridiquement leur dispositif. Un arrêté sera pris faisant état des différentes cellules mises en place par les opérateurs.

Philippe Mérillon explique les raisons pour lesquelles le MAA a recours à un prestataire extérieur pour ce travail de remédiation. L'administration a souhaité s'appuyer sur un opérateur indépendant, compétent et impartial. Ainsi, les agents subissant ce type d'agissements sont plus à l'aise pour partager leur situation. Quant au délai de la réponse de ce prestataire externe, il souligne qu'il doit être à la fois suffisant pour permettre l'instruction de la demande mais pas trop long (par exemple en cas d'attente de retour de la structure interrogée). C'est la raison pour laquelle le traitement approfondi lors d'une saisine du cabinet doit être réalisé dans un délai maximum de les 3 mois.

Le projet d'arrêté amendé par les organisations a recueilli 14 voix pour (dont CFDT) et une abstention.

Modalités de mise en œuvre du télétravail au MAA : avis sur le projet d'arrêté

Virginie Farjot, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales (SDDPRS), présente le projet d'arrêté ministériel qui a fait l'objet d'échanges avec les organisations syndicales, suite à la signature de l'accord cadre au MAA. Cet arrêté sera publié au journal officiel. Il abroge l'arrêté ministériel du 2 août 2016. De plus, une note de service du SRH complètera cet arrêté et sera publiée d'ici le 24 avril prochain. Elle devrait faire l'objet de discussions avec les organisations syndicales avant sa publication.

Cette note de service a vocation à préciser certaines dispositions de l'arrêté, dont l'utilisation des jours flottants et la gestion du temps sur la base du forfait ou du pointage. Cette gestion du temps est laissée à l'appréciation du niveau local.

La CFDT s'estime satisfaite des échanges avec l'administration et souligne que le dialogue social a été de qualité. Elle souligne toutefois que l'attente des agents est forte concernant l'application du dispositif pérenne de télétravail.

La CFDT demande à ce que la notion de campagne de télétravail soit revue au regard notamment des nombreuses mobilités au fil de l'eau.

Philippe Merillon répond qu'une réflexion est en cours au MAA pour déterminer quelle serait la bonne période de lancement de la nouvelle campagne de télétravail. Ces modalités seront indiquées dans la note de service. Il répond que l'accord ministériel sur le télétravail autorise tout nouvel arrivant à effectuer une demande de télétravail dans un délai maximum de 3 mois. ([cf 1-3 Accès au télétravail de l'accord](#)).

Le projet d'arrêté a recueilli 9 voix pour (dont CFDT) et 6 abstentions.

Cartographie des futures instances du dialogue social : point d'information

L'administration souhaite rappeler que les projets de décret et d'arrêtés ont fait l'objet d'un examen lors du [CTM des 8 et 9 juillet 2021](#). 4 projets de textes ont été soumis à la DGAFP : 1 décret (Comités Sociaux d'Administration – CSA) et 3 arrêtés (CSA, CAP et CCP).

La réponse de la DGAFP a été très tardive car elle a souhaité répondre globalement et simultanément à l'ensemble des ministères. Le MAA attend encore un retour formel sur l'arrêté relatif aux CSA. La DGAFP a demandé quelques ajustements sur le décret CSA, mais sans modification sur le fond. Les CSA de réseaux, qui permettent d'instaurer un dialogue social en lien avec les différentes politiques publiques du MAA, enseignement agricole, alimentation, économie agricole, forêt et pêche, sont actés. Les réticences initiales du ministère de l'intérieur pour ces CSA de «réseaux» ont été levées, mais il reste à construire leur articulation avec le CSA des DDI. La composition de ces CSA sera précisée en annexe de l'arrêté.

Des évolutions sont demandées par la DGAFP pour le CSA « Atlantique » et les CSA mixtes de La Réunion et de Mayotte. Mais ils ne sont pas remis en cause par la DGAFP qui considère qu'ils ne font pas partie des dispositions dérogatoires. La composition de tous les CSA, y compris dérogatoires, sera précisée dans l'arrêté relatif aux CSA. Suite au refus de la DGAFP concernant la CAP regroupant les TFR et les ATFR, l'arrêté relatif aux CAP ne comportera que 6 CAP, au lieu des 7 demandées par le MAA suite aux discussions en groupe de travail avec les organisations syndicales.

L'administration précise que suite à la demande de l'INAO, de l'ODEADOM et de l'INFOMA, l'arrêté relatif aux CCP va élargir

son périmètre aux agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives dans ces établissements.

Concernant les élections professionnelles de fin d'année, et plus particulièrement la cartographie des instances, la CFDT rappelle qu'elle est intervenue en groupe de travail, avec l'ensemble des organisations syndicales, pour que ces nouvelles instances aient du sens et permettent de conserver un dialogue social de qualité malgré les importants reculs induits par la loi de transformation de la fonction publique (LTFP) de 2019.

La confirmation des CSA de « réseau métier » avec leur formation spécialisée va dans le bon sens. Pour les CAP, qui ont perdu une grande partie de leurs prérogatives, la CFDT aurait souhaité une annonce claire de l'administration sur le résultat des échanges avec la DGAFP. C'est malheureusement la situation récurrente depuis plusieurs années, le MAA porte des demandes auprès de la DGAFP, qui répond tardivement ou pas du tout.

La CFDT souhaite que ce processus de décisions, qui touche de nombreux domaines RH, soit mis en transparence et que les échanges du MAA avec la DGAFP ne soient plus la boîte noire de la Fonction publique. Le secrétariat général doit être clair quand il arrête sa position que la DGAFP réponde ou reste muette. Les OS doivent être informées même quand le MAA arbitre seul des textes.

Pour Philippe Mérillon, ces CSA de réseaux sont innovants. Cette demande du MAA a surpris la DGAFP, mais également le ministère de l'Intérieur qui craignait une possible concurrence avec le CSA des DDI. Le MAA a fait valoir l'importance des enjeux métiers pour notre ministère et notamment avec ces CSA, la mise en place de formations spécialisées traitant entre autres, des spécificités des abattoirs. Sur les CAP, il précise que les IPEF du MAA

relèveront bien de la CAP des corps A+ du MAA.

Pour la CFDT, les interrogations du ministère de l'Intérieur concernant les CSA de réseaux, montrent bien que le MI n'a pas une bonne compréhension des métiers de nos agents en DDI. Ce n'est qu'une confirmation mais c'est inquiétant !

Par ailleurs, la CFDT s'interroge sur l'élargissement du périmètre de la CCP des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives (hors statut unifié géré par FAM) qui se limiterait à certains opérateurs relevant du périmètre du CTM MAA : pourquoi ne pas y inclure ceux de FAM et de l'ASP ?

Pour Philippe Mérillon et le chef du SRH, cette remarque est parfaitement justifiée. Le MAA va se rapprocher de FranceAgriMer et de l'ASP pour échanger sur cette possibilité.

Réforme de la haute fonction publique : point d'information

Ce point, exposé par Claudine Lebon, déléguée à la mobilité et aux carrières (SG), a déjà été présenté par Sophie Delaporte lors du comité technique du secrétariat général le 22 mars, [lire notre compte-rendu](#).

Questions diverses CFDT

▪ FEADER:

Point sur les projets de réorganisation des services d'économie agricole et estimation du nombre d'agents/région souhaitant rejoindre les Conseils régionaux ? Où en sont les FAQ régionales ?

Valérie Maquère, déléguée au pilotage et à la transformation (SG), nous informe qu'un questionnaire a été envoyé aux DRAAF

pour faire un point d'étape avec un retour pour le 31 mars. L'exploitation est en cours et la synthèse sera transmise aux organisations syndicales. En outre, le MAA a envoyé aux conseils régionaux, le 11 février, ses propositions de questions à aborder dans leur FAQ régionale.

Précision sur le nouveau périmètre d'activité des SEA pour les missions relatives à l'installation et à la transmission en agriculture : Est-il prévu un parcours préparatoire à l'installation organisé par le ministère en 2023 ? Le calendrier de travail pour la mise en place de ce parcours peut-il être précisé ? Comment s'articulera ce parcours préparatoire à l'installation avec les règles d'éligibilité aux aides à l'installation prévues par les régions ? L'État conservera-t-il la gestion des mesures d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA) sur la période 2023-2027 (en particulier le financement du parcours préparatoire à l'installation « volet 1 et 3 » et le financement des actions d'animation et de communication « volet 6 ») ?

Pour Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la compétitivité (DGPE), le prochain gouvernement devra arbitrer ce dossier de la politique d'installation en agriculture. En effet, cela relève du programme AITA qui n'est pas co-financé par l'Union européenne. Cependant, il doit s'articuler avec les autres dispositifs co-financés dans le schéma d'ensemble qui doit être construit avant le 1er janvier 2023. Les travaux sont en cours avec les régions sur la déclinaison du Plan stratégique national (PSN) concernant l'installation/transmission, mais il manque un élément d'arbitrage global sur le programme AITA. Toutefois, la bascule n'étant prévue qu'en 2023, pour le MAA, le schéma de fonctionnement reste inchangé en 2022.

▪ Systèmes d'information et de communication au MAA

Renouvellement des certificats d'authentification : Actuellement, le MAA dispose d'une IGC (Infrastructure de gestion des clés) qui permet de générer et de vérifier des certificats électroniques. Ces certificats sont utilisés pour authentifier des agents (ou des serveurs), pour signer numériquement des documents. Ils sont particulièrement utilisés pour l'authentification lors de l'accès à des applications comme Chorus, Salsa ou lors des accès internet. Le certificat de l'IGC MAA qui expirait en 2021 a été regénéré jusqu'en septembre 2022, ce qui a entraîné une forte charge pour renouveler l'ensemble des certificats agents.

Avant l'expiration prévue en septembre 2022, soit moins de 6 mois, peut-on espérer avoir une solution qui laisse le temps de planifier les opérations ? Que ce soit par une nouvelle prolongation ou par le remplacement de l'IGC actuelle, il y aura à nouveau une forte charge pour les équipes SI !

Selon Stéphane Arché, chef du département environnement de travail numérique des agents (SG/SNUM), le renouvellement de l'infrastructure de gestion des certificats est en cours. Une migration sera effectuée sur le système du ministère de l'Éducation nationale, hébergé sur le site du MAA de Toulouse-Auzeville. Le renouvellement des certificats d'authentification est effectivement un énorme chantier très impactant. Un groupe de travail réfléchit actuellement au plan d'action pour minimiser les contraintes liées au renouvellement des certificats, avec la possibilité notamment d'alléger le travail lié au « face-à-face avec les agents » habituellement prévu.

Accès au RIE (Réseau Interministériel de l'Etat) : Les agents se plaignent de la performance des systèmes de visioconférence, notamment en DRAAF. Webex étant un outil en mode SAAS (plateforme externe), l'augmentation de l'usage des visios sature régulièrement les accès RIE des DRAAF, jusqu'à empêcher l'accès aux ressources entre sites. L'augmentation

des capacités des accès RIE est-elle à l'ordre du jour ?

Selon Stéphane Arché, le MAA est toujours très réactif pour améliorer l'accès au RIE ; il essaie de conserver une longueur d'avance pour faire face à l'augmentation constante des besoins. Le secrétariat général souhaite maintenir cette stratégie, malgré le coût financier. Dans le cadre du nouveau marché d'accès au RIE, qui vient d'être mis en œuvre, la secrétaire générale a arbitré pour poursuivre dans cette voie d'équipement performant des sites du MAA ; la plupart sont déjà sur fibre optique et dans le cadre du nouveau marché, il est prévu une double adduction en fibre optique et une augmentation du débit pour les DRAAF et les sites « Brexit ». S'il existe ponctuellement des difficultés sur certains sites. Il est important de les faire remonter pour y apporter des améliorations, notamment par une adaptation de l'abonnement, très rapide.

▪ Procédure de gestion des arrêts maladie pour les agents contractuels

Le ministère pourrait-il nous rappeler pourquoi la subrogation n'a jamais été mise en place pour ses agents contractuels ? : Alors que les contractuels en établissements publics bénéficient de la subrogation, les contractuels en services déconcentrés et en administration centrale du MAA perçoivent des IJ de la CPAM, s'ils ont adressé eux-même à la CPAM une attestation de salaire, fournie par le bureau des contractuels du MAA. Ces IJ compensent le salaire non versé par le ministère durant la période de l'arrêt maladie, sauf pour le jour de carence.

Xavier Maire rappelle que les opérateurs ont un agent comptable qui assure les payes, alors qu'au MAA c'est la DGFIP ; ce qui rend la mise en place de la subrogation très compliquée.

Le SRH pourrait-il rappeler aux services RH de proximité la procédure à suivre en cas d'arrêt maladie, pour le service et pour l'agent ? La CFDT constate malheureusement de nombreux problèmes liés à la méconnaissance de la procédure, par les RH de proximité et par les agents (retards de transmission des attestations, salaires regularisés très tardivement induisant des trop-perçus, etc...). Cette information devrait être systématiquement communiquée par les services RH lors de la signature d'un nouveau contrat et régulièrement rappelée à l'ensemble des agents contractuels de leur structure. Un FlashInfoRH pourrait-il être diffusé à l'ensemble des agents ?

Xavier Maire indique qu'en la matière les notes de service sont claires, mais il partage l'analyse de la CFDT sur la méconnaissance de ce sujet par les RH de proximité. Il s'engage à faire un rappel précis et à organiser un webinaire sur ce sujet avec les gestionnaires de proximité.

▪ Entretien professionnel

La note de service du 16/12/2021 qui précise les modalités de mise en œuvre des entretiens professionnels au titre de l'année 2021, ne mentionne pas cette possibilité de recours, est-ce un oubli ? Si la loi TPF a très largement amputé les prérogatives des CAP, il reste cependant un certain nombre de recours possibles pour les agents dans ces instances paritaires... Et notamment le recours pour demander la révision de son compte-rendu d'entretien professionnel.

Pour ces règles de recours, Xavier Maire précise qu'elles apparaissent directement dans le compte-rendu d'entretien sur ESTEVE. Cependant, il est possible de le préciser également dans la note de service.

Comme le SRH s'y était engagé, suite à la promulgation de la loi TPF, la CFDT demande que l'ensemble des prérogatives des

CAP « nouvelle formule » soit clairement établi par le SRH.

Xavier Maire, indique que le chantier de la refonte de l'intranet du MAA est engagé. Dans ce cadre, une notice spécifique sur l'ensemble des recours possibles en CAP sera bientôt mis à jour. Il renouvelle également son engagement à communiquer sur les élections et donc sur le rôle des instances de dialogue social.

- **Convergence indemnitaire interministérielle des corps des attachés et des secrétaires administratifs**

Doit-on considérer que les réévaluations de l'IFSE opérées en 2019, s'inscrivaient dans cette perspective et que rien n'est prévu en 2022 au MAA ? Ou doit-on s'attendre à une réévaluation « surprise » en 2022, sans aucune concertation... comme en 2019 ? Alors que plusieurs ministères ont déjà programmé des groupes de travail sur ce sujet, nous n'avons aucune information pour le MAA.

Xavier Maire indique que le SRH travaille actuellement dans deux directions. La première concerne les modalités d'attribution du CIA et son montant, avec l'objectif d'harmonisation entre filières administratives et techniques. La seconde consiste à poursuivre la revalorisation de l'IFSE, dans le sens d'une convergence entre les deux filières. Ces travaux se dérouleront en 2022 et les organisations syndicales y seront associées.

- **Crise de l'énergie et Ministère décarboné**

Quelles sont les mesures urgentes envisagées pour répondre à cette crise et répondre aux souhaits de « notre » ministre ? « Notre » Ministre a annoncé haut et fort que le MAA serait le premier ministère zéro carbone, où en est-on des annonces faites lors du CTM des 8 et 9 décembre ? Pour répondre à cette bonne intention et à la crise de l'énergie, ne serait-

il pas envisageable que « notre » Ministre demande clairement à l'ensemble des Directions de l'AC, des SD, de l'Enseignement agricole et des Opérateurs de baisser au moins d'un degré la température de tous les locaux (1° en moins = 10 à 15 % d'économie) et de limiter plus drastiquement les voyages en avion même dans le cas où ils seraient moins chers que le train ?

Philippe Mérillon rappelle que cette action comporte trois blocs :

- Le diagnostic réalisé en administration centrale (6 600 tonnes de CO₂ pour 2020). Il se poursuit actuellement en DRAAF avec des résultats attendus pour le 1er semestre 2022. Par ailleurs, le ministre a envoyé un courrier dans les établissements d'enseignement agricole pour les sensibiliser à conduire une démarche similaire.
- Les réponses immédiates au diagnostic, avec une mesure d'urgence de rachat de crédits carbone pour l'administration centrale. Le marché a été publié le 30 mars avec l'objectif est de faire appel à des opérateurs agricoles.
- Le Plan d'action structurel avec des réflexions à engager en associant les organisations syndicales. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain CTM. Un groupe de travail préparatoire sera réunit.

Le MAA a également engagé une démarche de sensibilisation auprès des opérateurs.

Autres sujets abordés lors de ce CTM

Prime inflation

Selon Xavier Maire, 9 800 agents en ont bénéficié. Cependant, il est possible que des agents aient été oubliés. Les agents qui pensent y avoir droit et n'auraient rien reçu, doivent se

rapprocher de leur service RH de proximité pour demander son versement. Un délai de deux mois sera alors nécessaire pour la régularisation.

Garantie de rémunération en cas de mobilité au sein des services déconcentrés de l'Etat – Circulaire du 20 septembre 2021

Pour Philippe Mérillon, c'est un problème de méthode selon un mécanisme de vase communiquant entre les différents ministères. A ce stade, ce dispositif n'a pas été défini. Cependant l'enjeu financier pour chaque ministère n'étant pas très important, chacun prend en charge la différence sur sa propre masse salariale.

Mobilités au fil de l'eau

Pour Xavier Maire, si les publications sont actuellement irrégulières, les choses progressent malgré tout et la procédure est désormais informatisée. La note de service n°2022-253 du 29 mars 2022 précise les nouvelles modalités de suivi. Grâce au nouveau module « mobilité » sur Agorha qui permet le suivi des mobilités au fil de l'eau, une publication plus régulière va être possible à partir de fin mai. Selon Laurent Belleguic, sous directeur (SDCAR), les résultats seront publiés tous les vendredis.

Régime indemnitaire des agents décroisés MAA-MTE

Xavier Maire rappelle que le MAA n'a pas la main sur ce dossier, mais le SRH du MAA relance régulièrement les collègues RH du MTE sur ce sujet. Philippe Mérillon indique que le MAA envisage de porter cette demande au plus haut niveau du MTE, en interpellant le nouveau secrétaire général.

Liste d'aptitude IAE

Xavier Maire précise que la liste d'aptitude des IAE établie en mai 2020 concernait les promotions 2021, avec un an de décalage par rapport aux autres corps. La liste d'aptitude

2022 des IAE sera publiée en mai 2022, comme pour les autres corps désormais.

Souplesse sur les plages horaires

Pour Philippe Mérillon, les règles horaires relèvent des RIALTO. A ce stade, nous sommes revenus au droit commun avec les modalités d'adaptation prévues par chaque RIALTO. Cependant, le MAA reste vigilant sur la situation sanitaire et réagira rapidement en fonction de son évolution. La demande de souplesse pourra néanmoins être expertisée avec la modification des RIALTO en lien avec le déploiement du télétravail.

Statuts des agents contractuels du CNPF

Selon Philippe Mérillon, les personnels du CNPF sont des agents contractuels de droit public dont les dispositions particulières d'emploi sont définies par le décret 2009-547 du 15 mai 2009. Il nous informe que des discussions approfondies ont eu lieu sur ce sujet entre le MAA et le CNPF. Il est prévu une révision de leur statut d'ici la fin 2022.